

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT ANIS GRAS / ECARTS LE LIEU DE L'AUTRE



Val de Bièvre
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre (CAVB), fonde son action culturelle et la gestion des équipements culturels qui lui sont transférés selon le principe de la subsidiarité.

Ce principe préserve et garantit l'autonomie des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est fondé sur la concertation, la réflexion et l'adhésion volontaire des communes aux orientations culturelles définies en commun.

La CAVB intervient en appui des communes chaque fois que le projet intéresse d'emblée l'ensemble des résidents du territoire communautaire.

Elle accompagne, renforce les ressources et compétences des personnels et des équipements dont elle a la charge.

Les projets culturels peuvent émaner de l'un des membres du réseau, qu'il soit petit ou grand, et être négociés par convention. La forme du partenariat peut évoluer.

Charte de fonctionnement et projet de territoire

Les équipements culturels transférés et leurs équipes ont une double mission:

- Accomplir leur projet dans le cadre communal autour de l'énoncé des priorités locales de développement culturel
- Renforcer la coopération entre les acteurs du territoire autour des principes définis en commun au niveau de la CAVB, valoriser tous les avantages d'un fonctionnement en réseau et d'améliorer les services publics culturels.

Cohérence de l'intercommunalité culturelle et rayonnement territorial

La charte de fonctionnement entre la CAVB et l'association gestionnaire de l'équipement Anis gras s'inspire des principes d'encadrement et des missions de service public visant à favoriser la création, la démocratisation culturelle et l'initiative sociale.

En accord avec ces missions, la Ville d'Arcueil a défini un «cahier des charges» (annexe 1) et a lancé sur cette base un appel à projets et réuni un jury composé d'élus et de personnalités compétentes.

Dans ce cadre, l'association Ecarta a proposé un projet intitulé «Le lieu de l'autre», qui a été retenu par le jury en juin 2002 (annexe 2). Ce projet jugé conforme au cahier des charges de la ville dans toutes ses grandes lignes (associer création, recherche, formation, insertion et hospitalité) le modulait cependant en fonction des objectifs et vocations de l'association. Un résumé de ce projet a fait l'objet d'un vote en Bureau municipal. Après 2 ans d'attente hors des murs, une convention triennale liant l'association Ecarta et la ville d'Arcueil a été conclue à la remise des clefs en février 2005 (annexe 3).

Le projet artistique, culturel et social Anis Gras, Le lieu de l'autre est mené de façon autonome par l'association en prenant en compte :

- Les orientations contractuellement définies avec les élus de la commune d'Arcueil
- Les équipements et dynamiques de la communauté d'agglomération, en terme de complémentarité et de coopération.

Place, rôle des personnels des équipements transférés

Anis Gras est géré et animé par une association loi 1901 : Ecarta. Les personnels de l'équipement transféré se verront appliqués les mêmes garanties d'emploi, de rémunération, de droits et de devoirs que celles appliquées avant le transfert. Les personnels dépendent des règles qui régissent le régime associatif au titre du droit général ou particulier au domaine artistique ou d'insertion.

Rubriques de la Charte de fonctionnement

1/ Présentation de l'équipement

- 1.1. Forme juridique de gestion
- 1.2. Organigramme et moyens humains
- 1.3. Rappel des règles normatives qui régissent l'équipement et son fonctionnement
- 1.4. Projets de développement en cours et degré d'engagement

L'espace Anis Gras a ouvert ses portes le 13 mars 2005. Seule une partie du bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation, soit les bâtiments F,G,H et A. On y trouve une salle de spectacles/agora/exposition de 90 places, un café/réfectoire, des bureaux et un logement. Le reste des travaux est prévu pour une tranche ultérieure de travaux et concernera les bâtiments B, C, D et E. Dans cette attente, ces bâtiments ont fait l'objet d'une légère révision en matière de couverture et d'électricité afin de permettre un usage précaire du rez-de-chaussée comme espace de travail (serre et orangerie).

Rappel Investissement

Travaux de maintenance courante	Moyenne des CA 2000 à 2002	+/- 80 000
Travaux de restructuration lourde	Travaux déjà réalisés	1 385 000 (tranche 2003/04)
	Travaux projetés	2,2 M euros (a minima)

1.1 Forme juridique de gestion,

La gestion et l'animation du lieu sont confiées à une association loi 1901 à but non lucratif, en raison même de la spécificité du lieu.

Une convention triennale renouvelable entre la ville et l'association Ecartis a été signée le 09.02.2005, et prend fin le 09.02.2008.

1.2 Organigramme et moyens humains

La gestion et l'animation du lieu a été confiée à l'association Ecartis. L'équipe de direction composée de Valérie Marange et Catherine Leconte est déléguée par l'association Ecartis. Elle a en charge la coordination générale (conception, production, mise en place) et la direction artistique du lieu. Elle vise à terme à s'entourer de cadres spécialisés (directeur technique, chef cuisinier) et emploie actuellement des intermittents du spectacle, cadres ou non, ainsi que des employés en insertion.

La direction fait également intervenir dans le lieu d'autres associations, principalement des compagnies en résidence, dont les équipes contribuent aussi à la vie du lieu.

Elle prend conseil auprès d'un groupe d'appui et de pilotage.

Moyens humains / Permanents

Le lieu vient d'ouvrir et à ce stade, n'emploie personne à plein temps. La consolidation de l'équipe implique de trouver de nouvelles subventions.

Direction du lieu : 2 personnes équivalent à un plein temps

Cuisine : 1 permanente à mi-temps en insertion, des intervenants en « extra »

Secrétariat et relations publiques : 1 personne à mi-temps en insertion

Production : 1 chargée de production intermittente du spectacle

Economat : 1 permanent à mi-temps en insertion

Régie technique : plusieurs intervenants intermittents du spectacle

Total: une équipe de **8** personnes.

1.2 Rappel des règles normatives qui régissent l'équipement et son fonctionnement

La convention triennale signée par la ville d'Arcueil et l'association Ecartis décrit dans le détail les modalités d'occupation des locaux.

Un inventaire précis du matériel mis à disposition d'Ecartis dans le lieu a été effectué à la prise des locaux par l'association.

1.3 Projet de développement en cours et degré d'engagement

Une réflexion est entamée pour une deuxième tranche de travaux en partie financée dans le cadre de l'ANRU.

Cette deuxième tranche concerne les bâtiments B, C, D et E.

Un cabinet sera recruté en juin pour mener une étude de programmation, en concertation avec l'association Ecartis.

2/ Vocation et missions

2.1 Définition des grandes missions

Le cahier des charges de la ville d'Arcueil fixe au projet Anis Gras une double orientation :

- une mission de création, de recherche et de formation avec des résidences d'artistes, un centre de ressources et des ateliers de formation en direction de professionnels ou du grand public

- un lieu d'insertion par l'économie autour des métiers de la restauration avec le café/restaurant et autour des métiers du spectacle.

Il préconise aussi bien le brassage des « images, des musiques et des mots », que celui des publics et l'alliage d'une dimension de recherche à une dimension pédagogique. Il souhaite une coopération entre cet équipement et les autres équipements de la ville (galerie d'art contemporain, cinéma d'art et essai), mais aussi un rayonnement international. Il souhaite un équilibre entre espaces de travail (ateliers d'arts plastiques ou de recherche multimédia, studio de répétition, etc) et espaces de diffusion (distillerie, cour, et à terme tout ou partie des orangeries).

2.2 Le projet culturel

Le projet du «Lieu de l'autre» conçu par Ecart répond à ces orientations sur deux plans :

2.2.a : Sur le fond

Le projet place en son centre la dynamique de la création, mais bien loin de l'entendre dans le sens étroit de l'art pour l'art, l'entend comme dynamique sociale et vitale, une passion commune à l'espèce d'habiter et d'inventer le monde. Cette philosophie structure le développement du lieu et donne son sens au geste d'hospitalité.

Il en découle des lignes de travail présentées dans le projet de juin 2002 : transformations du travail, arts de faire et précarité, réappropriation de l'espace public, hospitalité, invention du quotidien.

Au-delà de thématiques particulières, l'ambition du lieu de l'autre est la recherche éthico-esthétique de nouvelles manières de rendre sensible et partageable l'expérience humaine, extrême et ordinaire.

Ces lignes se développent à travers des chantiers de recherche-action, des moments de rencontres et de pratiques communes.

Il s'agit à la fois de mettre en avant des valeurs d'usage pour les œuvres d'art et de pensée, de réfléchir ensemble aux développements du lieu et de mener une recherche de long terme sur de nouvelles narrativités impliquant aussi bien la musique, l'image-mouvement que le texte et les arts de l'espace.

Il s'agit d'amener des artistes, des acteurs locaux, des publics amateurs d'art et des populations défavorisées à travailler, habiter, œuvrer ensemble.

L'environnement urbain et la démarche d'insertion doivent être pleinement intégrés jusque dans la proposition artistique.

2.2. b : En terme de fonctionnalités qui font du lieu à la fois :

- **un espace de création et de diffusion artistique**
- un centre de recherche, de formation, **une plate-forme d'insertion et de qualification**, une petite université populaire mettant en partage les pratiques et les savoirs
- **un espace d'hospitalité et de rencontres.**

2.3 Nature des publics accueillis et à développer

Anis Gras, Le lieu de l'autre, s'efforce de rendre les processus de création accessibles par une qualité d'accueil, une politique d'action culturelle intensive, et des méthodes d'ateliers participatifs.

"Anis Gras, Le Lieu de l'autre", cherche systématiquement le décroisement des diverses stratifications sociales. Le projet s'adresse particulièrement aux publics en difficulté culturelle et sociale et aux acteurs sociaux qui s'en occupent, proposant des démarches de formation active et d'insertion.

2.4 Objectifs cohérents pour une fréquentation optimale

Anis Gras est un lieu qui veut rendre les processus de création accessibles par une qualité d'accueil. L'outil "café-cantine" et le centre de ressources sont au centre de la fonction d'accueil / accès.

Anis Gras, Le Lieu de l'autre, cherche systématiquement le décroisement des diverses stratifications sociales. Le projet s'adresse aux publics en difficulté culturelle et sociale et aux acteurs sociaux qui s'en occupent, proposant des démarches de formation active et d'insertion.

3/ Mesures organisant l'accessibilité

3.1 Aire de rayonnement et accessibilité physique

A ce travail de fond correspond de façon cohérente une recherche d'accessibilité et de décloisonnement social.

« Anis Gras, Le lieu de l'autre » propose des ateliers en relation avec les créations et chantiers interdisciplinaires. Il accueille également des ateliers de pratiques amateurs. Le café cantine et une salle d'Agora, permettent des temps de rencontre simples (café philo, café concert).

« Le lieu de l'autre » propose aux associations du Val-de-Bièvre actives dans le domaine artistique, culturel et social des espaces d'accueil (marché d'Anis Gras, scènes ouvertes), et un accompagnement technique et administratif, une aide au montage de projets, etc.

« Le lieu de l'autre » propose également des travaux dits de « cartographie sensible, soit des dispositifs de création incluant les habitants, recueillant leurs perceptions, pratiques, récits et désirs concernant le territoire (aujourd'hui arcueilais, prochainement communautaire).

Cette démarche pourrait se renforcer selon la démarche dite des « nouveaux commanditaires », ou encore à l'instar de projets urbains co-imaginés par des artistes et des habitants.

Une démarche classique d'action culturelle en direction des publics spécifiques (scolaires et autres) est évidemment menée et s'étendra progressivement à l'échelle du territoire communautaire.

Des coopérations sont mises en place avec les équipements culturels et plus largement avec les villes de l'agglomération sur la base d'intérêts communs. Des expositions, installations, pièces, scènes mobiles, pourraient circuler entre les équipements. Une polarité est en projet avec l'Ecomusée de Fresnes.

3.2 Politique tarifaire

Anis Gras le lieu de l'autre propose des accès gratuits (café-ritournelles, répétitions publiques, etc) et des accès payants à tarif unique (ateliers et spectacles à 8 euros).

4/ Programmes d'actions et moyens

La ville et la communauté d'agglomération sont pour l'association gestionnaire du lieu des partenaires privilégiés, dans le respect des compétences de chacun.

L'association et notamment ses directrices sont pleinement responsables des orientations artistiques et culturelles du lieu, ainsi que de sa gestion technique et financière. Cette responsabilité et cette indépendance s'exercent dans un cadre contractuel et déontologique lié à des missions de démocratisation culturelle et de développement territorial. Le programme d'actions prend pleinement en compte le territoire de la communauté, ce qui exigera cependant une progressivité dans l'élargissement du champ d'action.

Ainsi, l'association s'engage à établir des bilans et à communiquer des projets qui rendent lisibles son action pour la communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération s'engage à faciliter les démarches de l'association dans ses recherches de partenariats financiers.

Dans tous les cas, la transparence de la procédure et la concertation entre l'association

Ecarts, la communauté d'agglomération et la ville d'Arcueil doivent être assurées.

4.1 Les principales actions conduites

- Domaines culturels traités : spectacles vivants, arts plastiques et image-mouvement, philosophie et sciences humaines.

- Fonctions culturelles traitées :

La première des fonctions du lieu est la création et la recherche (artistique et philosophique), avec un fort accent sur la transdisciplinarité. Les fonctions de diffusion, de documentation, de pédagogie, d'animation et d'action culturelle, restent toujours liées à ces deux fonctions centrales. L'atelier en est donc la pratique privilégiée.

La seconde fonction centrale du lieu est l'insertion/intégration culturelle des personnes et de leurs projets. Le lieu, employeur de personnes en difficulté d'insertion, se présente aussi comme une plateforme d'aide au montage et à la visibilité des projets culturels émanant du territoire communautaire.

Le projet cherche à faciliter les échanges et mutualisations de pratiques entre artistes, chercheurs, institutions et associations, praticiens du social, et publics diversifiés. La pratique de l'atelier, la coopération et la mutualisation de savoirs, structure les échanges. Les outils de convivialité (dont le café cantine, mais aussi la salle-agera, la cour-marché), en sont des vecteurs. Le lieu doit développer aussi des capacités d'hébergement propres à en faire un lieu de vie.

- Jauge de la salle de spectacle/agera : 90 personnes maxi, 60 places assises.

4.2 Les projets identifiés d'intervention (quelques exemples)

Au début 2005, ont commencé de se mettre en place :

- une politique de résidences de création: trois créations théâtrales ont déjà eu lieu sur place, cinq résidences de long cour sont programmées pour la saison 2005-2006, sans parler des multiples accueils ponctuels. Une résidence de création en arts plastiques se poursuit avec la plasticienne Esther Shalev Guerz, pour une cartographie sensible des grands ensembles voisins.

- une politique de diffusion : un spectacle en scène ouverte, 3 en programmation propre, de nombreuses diffusions projetées, dans la mesure où des moyens seront dégagés.

- un atelier de construction-arts plastiques avec l'équipe de Tiltus qui produit des décors et accessoires de spectacle et de cinéma, l'accueil d'autres équipes de constructeurs, celle de l'atelier d'Inoui pour le carnaval de la ville, celui d'un sculpteur en lien avec les fonderies Susse .

- un café de philosophie autour de projections d'images, des chantiers interdisciplinaires avec des journées prévues pour la fin septembre.

- une politique d'accueil des projets issus du territoire (scènes ouvertes, marchés) et de partenariat avec des associations culturelles ou sociales communautaires (La Ruche, l'Edim, Vivre, Sons et images, Actuel Free théâtre...).

- une politique d'insertion avec trois employés à ce jour, le début d'une réflexion avec les services de la ville.

5/ Pilotage de l'équipement et mode de fonctionnement

5.1 Règles relatives à la direction et à la gestion

La contractualisation avec la communauté d'agglomération implique :

- Une cohérence entre la définition même des missions de service public, les objectifs que recouvrent ces missions et les règles internes de fonctionnement du projet Anis Gras quant aux règles d'utilisation de l'argent public.
- La responsabilité de direction se fait sur un projet d'orientations artistiques, culturelles et sociales, définies de façon indépendante, mais agréée et soutenue par la communauté d'agglomération.
- La présentation de ce projet s'inscrit dans le cadre défini par la présente charte de fonctionnement, et, de manière spécifique, par des textes contractuels, en particulier par la convention signée entre la Ville d'Arcueil et l'association Ecart.

La prise en compte des partenaires associés dans la gestion du projet est formalisée ainsi :

- le Maire et/ou l'adjoint à la culture représente(ent) la CAVB auprès de l'association dirigeant le lieu pour toutes les questions relevant de la gestion courante du projet et dans le cadre du budget adopté.
- le Maire et/ou son représentant est présent aux côtés de la CAVB pour l'élaboration de la deuxième tranche de travaux d'Anis Gras, en concertation avec l'association qui gère et dirige le lieu.

5.2 Responsabilité artistique culturelle et sociale de l'association

Le projet d'orientations artistiques, culturelles et sociales de l'association Ecart dans sa dimension intercommunale est inclus à la présente charte.

La durée de la présente charte sera de trois ans renouvelable.

L'association Ecart s'engage à fournir un compte-rendu des actions qu'elle s'est assignées dans le cadre de la charte et de la convention ; à fournir le bilan, le compte de résultat et d'exploitation de son exercice ; à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable révisé ; à fournir un budget prévisionnel avec le détail des actions prévues pour l'année à venir. Tout ceci permettra une appréciation et un suivi par les élus de la communauté d'agglomération et une information aux élus de la ville d'Arcueil.

Les budgets prévisionnels devront être approuvés par les partenaires et feront l'objet d'avenants spécifiques.

L'association est pleinement responsable de la conduite et de la réalisation de son projet. Cette responsabilité implique une autonomie de décision artistique, culturelle et sociale.

5.3 Responsabilités financières et de gestion de l'association

L'association Ecart est également pleinement responsable de sa gestion. Elle mène celle-ci dans le respect de la légalité, du droit du travail notamment et avec le souci de maîtriser les coûts de production, d'accueil et de gestion dans le plus juste rapport avec ses objectifs artistiques, culturels et sociaux.

Les priorités sont données à la valorisation du budget artistique, culturel et social et aux dépenses directement liées à ces missions. Un juste équilibre doit être recherché dans la distribution de la masse salariale, ainsi qu'entre budget de fonctionnement et projets. Un budget de fonctionnement et d'encadrement, minimal actuellement, devra émerger progressivement pour assurer la viabilité à terme de ces missions.

L'ensemble des actions fait l'objet de prévisions et d'évaluations financières. Une partie des moyens ne transite pas par l'association, mais par les compagnies ou autres opérateurs partenaires. Dans la limite de la responsabilité de chacun, l'association gestionnaire du lieu recherche la transparence et la solidarité avec ces partenaires.

L'équilibre de la gestion est une obligation. Il doit être réalisé au terme de chaque exercice. L'apparition de tout déséquilibre financier fait l'objet de mesures d'urgences et d'une proposition de redressement.

La charte de fonctionnement liant l'équipe porteuse du projet Anis Gras à la communauté d'agglomération doit prévoir les conditions d'information de celle-ci sur les résultats de la gestion, selon des règles définies au niveau national pour l'ensemble des établissements, ainsi que des procédures d'alerte en cas de difficultés imprévues.

5.4 Statut et rémunération des dirigeants

Equipement et personnel gérés par une association.

5.5 Application des réglementations

L'équipe support du projet Anis Gras, visées par la présente charte à pour règle et pour obligation d'adopter une attitude exemplaire de respect des réglementations érigées par l'Etat, qu'elles s'appliquent à toute entreprise et tout citoyen, ou qu'elles soient spécifiques à la création artistique (réglementation des entrepreneurs de spectacles, régime des intermittents du spectacle, règles relatives au droit d'auteur notamment).

6/ Mise en réseau

6.1. Coopérations envisagées avec les établissements du même type, et autres équipements

Une polarité est envisagée avec l'Ecomusée de Fresnes en raison d'intérêts communs qui sont :

- la qualité esthétique immanente aux formes de vie, façons d'être et de faire qui font de la culture une façon d'inventer le quotidien plus qu'un domaine réservé.
- le souhait de relier la création artistique avec le recueil et l'appropriation de l'expérience humaine.

Les modalités restent à définir. Elles pourraient concerner notamment des actions artistiques et scientifiques communes sur le territoire.

6.2 Perspectives de prise en compte du niveau territorial de la communauté d'agglomération.

L'équipement Anis Gras a vocation à rayonner sur le territoire communautaire dans ses différentes fonctions (création et recherche, diffusion et pédagogie, insertion et aide au projet...) en relation avec les lignes de travail artistiques définies par l'association gestionnaire.

Ecarts propose ainsi les interventions suivantes :

- création-recherche de cartographie sensible, interventions urbaines sur l'ensemble du territoire communautaire, voire relais d'initiatives prises par d'autres institutions/associations dans ce domaine.
- ouverture des actions culturelles menées à Anis Gras vers les publics de la communauté.
- aide au montage de projets émergents de divers acteurs du territoire et présentant une

cohérence, avec ses propres lignes.

- accueil de productions émanant du territoire dans les murs d'Anis Gras.
- diffusion de ses productions vers d'autres espaces (salles de spectacles, centres d'arts, etc)
- partenariats sur des thématiques, des valeurs et d'intérêts communs.

En raison de l'émergence progressive du lieu et de sa montée en charge, le programme des actions du projet Anis Gras fera l'objet d'un échange avec la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'examen budgétaire.

ECARTS ANIS GRAS / Le lieu de l'autre

Budget prévisionnel

année 2005

CHARGES		RECETTES	
Salaires et charges	126 000 €	Ville d'Arcueil	60 980 €
Coordination/Dir. artistique/administration	50 000 €		
Technicien / régisseur	8 000 €		
Cuisinier	8 000 €		
Accueil / secrétariat / médiation (4 CES)	30 000 €	ORU	10 000 €
Comm / relation publique	30 000 €		
Programme — Activités	83 000 €	Ministère de la Culture	19 000 €
Spectacle musical - R. Dubelski	3 000 €	DRAC Ile-de-France	
<i>Kess Kiss Pass - résidence</i>			
Musicoralité - R. Dubelski - atelier	6 000 €	Préfecture Val-de-Marne	5 000 €
Danse contemporaine - C. Triozzi	6 000 €	Politique de la Ville	
Dolled'Up - C. Triozzi - performance	2 000 €		
Oralité - Théâtre I. Milard et C. Arch	12 000 €	Conseil Général 94	8 000 €
<i>Mythes et légendes d'Arcueil - résidence</i>		Politique de la ville	
Arts plastiques - E. Shalev-Gerz	15 000 €	Culture	
<i>Dyptique pour Arcueil</i>			
Arts plastiques - Manuel Salvat	3 000 €	Conseil Régional Ile-de-France	8 000 €
<i>Courir les rues</i>		Politique de la ville	
Contes - J. Rochereau - Colportage	6 000 €	Culture	
Sculpture et poésie - J. Rochereau	3 000 €		
<i>Sculpture sur sable - résidence</i>		FSE - objectif 3	23 000 €
Atelier de construction - Y. Dury	3 000 €		
Théâtre - vie locale	2 000 €	FASIL	5 000 €
<i>Salomé - Cie La Ruche</i>			
Danse tissage - rencontre	3 000 €	SPEDIDAM	5 000 €
<i>Siyala - E. Nelli et A. Mahé</i>			
Laboratoire interdisciplinaire - V. Marange	10 000 €	CNASEA	24 000 €
<i>Arts de faire et Donner lieu</i>			
scène ouverte - rencontre - vie locale	3 000 €	<u>autres partenaires</u>	35 000 €
Théâtre diffusion	6 000 €	Caisse des dépôts et consignations	15 000 €
<i>TGV Who's black ?</i>		Fondation de France	
Publication / Edition	6 000 €	FACT	10 000 €
Site Internet / Revue (2 n°)	6 000 €	Partenaires privés (mécénat)	10 000 €
Frais de structure	23 000 €	<u>Recettes propres</u>	15 020 €
Télécomm. / fournitures	8 000 €	billetterie	
Restauration	15 000 €		
Equipement	6 000 €		
Informatique et bureautique	6 000 €		
Services extérieurs	9 000 €		
Services bancaires			
Expert comptable			
Assurance			
Communication			
TOTAL CHARGES	253 000 €	TOTAL RECETTES	253 000 €
	1 659 571		1 659 571

ECARTS ANIS GRAS / Le lieu de l'autre

Budget idéal - objectif

CHARGES		RECETTES	
Salaires et charges	160 000 €	Ville d'Arcueil	60 980 €
Coordination/Dir. artistique/administration	91 500 €		
Technicien / régisseur	14 000 €	CAVB	28 100 €
Cuisinier - Gestion Bar-Cantine	14 000 €		
Accueil / secrétariat / médiation (5 CES)	40 500 €	O.R.U.	10 000 €
Comité de pilotages	8 500 €		
8 demi-journées		Ministère de la Culture DRAC Ile-de-France	60 980 €
Programme — Activités	188 000 €		
CREATION - DIFFUSION	126 000 €	Min. de la Jeunesse et Sports	10 000 €
<i>théâtre - musique - danse - oralité</i>		FNDVA	
<i>arts visuels - cirque</i>			
SCENE OUVERTE	13 000 €	Préfecture Val-de-Marne	8 000 €
<i>théâtre - musique - danse - oralité</i>		Politique de la Ville	
<i>arts visuels - cirque - Marché</i>			
ATELIERS	30 000 €	Conseil Général 94	30 000 €
<i>pratiques artistiques</i>		Politique de la ville	
LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE	19 000 €	Culture	
<i>Café Ciné-Philosophique - chantiers</i>			
Publication / Edition	40 000 €	Conseil Régional Ile-de-France	30 000 €
Site Internet / Revue (2 n°)	40 000 €	Politique de la ville	
		Culture	
Frais de structure	38 000 €		
Télécomm. / fournitures	8 000 €	D.I.V.	10 000 €
Restauration	30 000 €		
Equipement	30 000 €	FSE - objectif 3	60 000 €
Informatique et bureautique	30 000 €		
Services extérieurs	15 500 €	FASILD	15 000 €
Services bancaires			
Expert comptable		SPEDIDAM	10 000 €
Assurance			
Communication		CNASEA	32 400 €
		<u>Autres partenaires</u>	<u>73 000 €</u>
		Caisse des dépôts et consignations	
		Fondation de France	
		Partenaires privés (mécénat)	
		<u>Recettes propres</u>	<u>41 540 €</u>
		billetterie	
		bar-restauration	

TOTAL CHARGES	480 000 €	TOTAL RECETTES	480 000 €
	<i>3 148 594</i>		<i>3 148 594</i>